

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1611**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Gestionnaire d'organismes à vocation sociale et culturelle

Nouvel intitulé : Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Le directeur, Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire d'organismes à vocation sociale et culturelle exerce les suivantes : - création et le développement d'organismes à vocation sociale et culturelle possédant une dimension économique (production de services, budget, salaires) dans le secteur du tertiaire relationnel, et en particulier le travail social, le domaine culturel, le développement local, l'éducation populaire ou l'économie sociale.

- direction et gestion de ces organismes,
- le management d'une équipe de salariés, d'un réseau de bénévoles, d'un conseil d'administration,
- la prise de décision.

COMPETENCES OU CAPACITES ATTESTEES : - élaborer des projets de développement social et culturel

- mettre en œuvre des programmes de politique publique
- maîtriser des outils de gestion économique
- analyser les relations professionnelles
- résoudre les conflits
- négocier
- analyser l'environnement économique et social
- exercer le droit du travail
- appliquer le droit social et le droit des associations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Intervention sociale et culturelle.

- directeur/rice d'association, - directeur/rice de services municipaux,
- responsable de services administratifs,
- directeur/rice de centres sociaux, de CAT, CIO, CHRS, MJC, FJT,
- directeur/rice de centre culturel, socio-éducatif, socio-culturel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'évaluation : 1. Compte-rendu de séminaire théorique ou technique (première correction par le responsable de la formation, retour au stagiaire pour amélioration, puis correction définitive par le responsable du séminaire concerné) (10% de la note finale)

2. Travaux intermédiaires d'appropriation méthodologique.

Trois travaux individuels réalisés au cours des trois premières périodes d'alternance : notice de parcours, notice de projet, monographie d'organisation, (double correction par les membres de l'équipe pédagogique) (10% de la note finale pour les trois travaux : respectivement 3 points, 3 points, 4 points)

3. Document écrit de mi-parcours (pré-mémoire, double correction par les membres de l'équipe pédagogique) (10% de la note finale)

4. Examen oral de mi- parcours (soutenance du pré-mémoire devant jury composé par deux membres de l'équipe pédagogique) (10% de la note finale)

5. Etude de cas. Travail sur table d'analyse comparée d'expériences avec problématisation (écrit d'une journée, en salle d'examen, correction par le responsable de la formation) (10% de la note finale)

6. Mémoire de fin de parcours (correction : jury spécial, cf. ci-dessous) (40% de la note finale)

7. Soutenance orale du mémoire (correction : jury spécial, cf. ci-dessous) (10% de la note finale)

La soutenance orale du mémoire comprend deux sessions : septembre et décembre, avec la possibilité pour tous stagiaires, en cas d'échec et sur avis du jury, de repasser la soutenance les années suivantes, à l'occasion des jurys des promotions suivantes.

L'admission définitive est prononcée suite à un ensemble d'évaluations données par :

- la commission pédagogique de la formation (40% de la note finale)
- les responsables de séminaire (concernant les compte-rendus de séminaires, 10% de la note finale)
- le jury de soutenance (40% de la note finale pour l'écrit, 10% pour l'oral)

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		3 universitaires, 1 professionnel
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 1999	X		responsable de la formation, 2 enseignants de la formation, 1 universitaire extérieur, 1 professionnel

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 18 janvier 2005.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

15 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

CNAM 292, rue Saint-Martin
75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle